



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ORIENTATION / AFFECTATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP EN VOIE PROFESSIONNELLE

CADRE GENERAL

Objectif de l'affectation en LP :

Permettre à chaque élève en situation de handicap d'obtenir une qualification ou un porte feuille de compétences dans une orientation réfléchie , choisie au regard des compétences pédagogiques, de l'autonomie, de la motivation pour un projet visé.

ORIENTATION EN LP POUR LES ELEVES EN SDH

CADRE DE REFERENCE

Circulaire n° 2016-186 du 30-11-2016, NOR : MENE1634901C

ORIENTATION

- *L'orientation des élèves en situation de handicap relève*
 - *d'une part, des décisions de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et,*
 - *d'autre part, des procédures d'orientation et d'affectation des services académiques.*

- Notification d'AESH, d'ULIS PRO ou autre compensation

- Notification d'affectation en 2^{nde} pro ou 1^{ère} CAP

- *Plus encore que pour les autres élèves, la réussite des phases d'orientation donne lieu à une préparation spécifique menée très en amont des procédures de fin d'année.*
- *...le parcours Avenir prévoit des temps spécifiques d'accompagnement (accompagnement personnalisé, entretien personnalisé d'orientation) qui favorisent la prise en compte des besoins particuliers de chaque élève, notamment ceux en situation de handicap.*

Immersion en

- Formation professionnelle

- Ulis pro
> dès novembre

- ***La procédure d'orientation en fin de classe de troisième pour les élèves en situation de handicap relève du droit commun sans aucune exclusion de filières dialogue avec les familles et décisions : TSO.***

ORIENTATION EN LP POUR LES ELEVES EN SDH

CADRE GENERAL

Accompagnement des élèves dans leur orientation

- Ouvrir le champ des possibilités : la voie pro couvre un spectre richement diversifié
- Développer la curiosité et l'attention aux opportunités chez les élèves
- Repérer les formations que l'élève peut s'approprier
- Viser une 2^{nde} professionnelle dès que possible.

ORIENTATION EN LP POUR LES ELEVES EN SDH

CADRE GENERAL

Accompagnement des élèves dans leur orientation

- émettre plusieurs « possibles », plusieurs vœux d'affectation
- Repérer les limitations d'activité
- Préciser les priorités médicales
- Informer les familles du risque de refus en cas de focalisation sur une spécialité précise (et souvent attractive)



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREMIER TRIMESTRE JUSQU'EN AVRIL PRÉPARER L'ORIENTATION EN LYCÉE PRO

- Accompagner la découverte des formations possibles offertes dans les lycées
- Présenter les formations offertes accessibles pour l'élève, élargir ses possibilités (vidéos, documents, entretiens, immersions si possible)
- La situation sanitaire ne permettant pas les immersions, elles ne sont pas obligatoires et ne doivent pas être discriminantes. Un entretien est vivement conseillé.
- Organiser le **CONTACT PREALABLE** de l'élève avec l'établissement

AFFECTATION EN LP POUR LES ELEVES EN SDH

CADRE DE REFERENCE

Circulaire n° 2016-186 du 30-11-2016, NOR : MENE1634901C

▪ AFFECTATION

- Extrait : 1.3. Procédure d'affectation au lycée professionnel
- *L'affectation des élèves au lycée est prononcée par l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) agissant par délégation du recteur d'académie. Elle intervient après la décision définitive d'orientation.*
- *De façon à assurer à chaque élève en situation de handicap le droit à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile et à un parcours scolaire continu et adapté, une commission préparatoire à l'affectation présidée par l'IA-DASEN ou son représentant est chargée de :*
 - *- statuer sur la priorité médicale de la situation de handicap ou de santé*
 - *- prendre en compte la pertinence de chaque vœu en fonction des indications et contre-indications médicales*
 - *- tenir compte des éléments pédagogiques du dossier permettant de suivre la formation choisie*
 - *- décider d'une priorité d'affectation sur l'un des vœux formulés.*
- *Afin de garantir une certaine mixité au sein des formations d'accueil et leur caractère inclusif, il convient de recommander aux élèves en situation de handicap et à leur famille de formuler plusieurs vœux permettant ainsi l'harmonisation de l'affectation des publics prioritaires.*
- *La scolarisation avec l'appui d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire lycée (ULIS) est subordonnée à la décision d'orientation prise par la CDAPH.*



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCEDURES D'AFFECTATION ACADEMIE DE STRASBOURG



POINTS D'ATTENTION

1. TOUS LES ELEVES RECONNUS PAR LA MDPH EN AGE D'ORIENTATION SONT CONCERNES par cette démarche d'orientation ainsi que par les procédures d'affectation, qu'ils soient scolarisés ou non

- en classe ordinaire 3^{ème} ou 3^{ème} prépa Pro,
- en 3^{ème} SEGPA,
- bénéficiant d'un dispositif Ulis collège,
- en établissement spécialisé (EMS)

... quelle que soit la compensation à mettre en œuvre - ULIS pro, AESH ou autre.



2. TOUS LES ETABLISSEMENTS SONT CONCERNES

- Les principaux et proviseurs en tant que chefs d'établissement d'origine (accueillant une Ulis , des classes de 3^{ème} générale, de 3^{ème} SEGPA, de 3^{ème} prépa-métiers)
→ intégration par les professeurs principaux et coordonnateurs d'Ulis des contraintes du calendrier Ulis
- Les proviseurs de lycée professionnel en tant que chef d'établissement d'accueil
→ intégration de la nécessité d'accueillir les élèves handicapés en immersion, en entretien entre novembre et début avril, ou, en urgence, en entretien entre avril et juin



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POINTS D'ATTENTION

3. TOUS LES ACTEURS SONT INFORMES PAR L'ERH, lors de l'ESS

Lors de cette ESS, l'ERH informe

- la famille
- le professeur principal, le coordonnateur d'Ulis,
- éventuellement l'établissement médico-social

des démarches à engager :

- Si besoin demande d'ULIS pro auprès de la MDPH,
- Elaboration d'une **FICHE DE SYNTHÈSE** nominative Ao8 par le Principal du collège



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉROULEMENT DES 5 ÉTAPES D'AFFECTATION

Principes qui régissent les nouvelles modalités d'affectation:

- Harmonisation académique
- Ancrer les affectations dans le droit commun
- Assurer une réponse équitable
- Augmenter l'ambition de qualification et sa diversification



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REDACTION DE LA FICHE DE SYNTHESE (A08) PAR L'ETABLISSEMENT ACTUEL DE L'ELEVE

1

**A 08 à
transmettre pour
le 1 avril aux LP
demandés, aux
ERH et aux
DSDEN**

La NOTICE Ao8 EST COMPOSEE DE:

- La fiche de synthèse individuelle
- Les fiches de comptes rendus d'immersion en section pro (le cas échéant)
- Fiches de compte rendu d'immersion en Ulis (le cas échéant)
- fiches compte rendu d'entretien avec avis (le cas échéant)

ETRE TRES ATTENTIF AUX LIMITATIONS ET PRIORITES MEDICALES

RENSEIGNEMENT d'un tableau récapitulatif des demandes d'affectation
D54 par les établissements d'origine et transmis à la DIVEL (DSDEN 67)
pour le 1^{er} avril au plus tard



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ETUDE DES DOSSIERS DANS CHAQUE LYCEE



2

Chaque FICHE Ao8 est transmise par le collège/lycée d'origine au lycée concerné par un des vœux, copie à l'ERH et à la DSDEN

**Entre le 6 et le
15 avril :
études des
candidatures
dans les LP**

ETUDE DE chaque dossier d'élève dans chaque lycée par une équipe pluridisciplinaire.

CLASSEMENT DES candidatures en fonction de l'adéquation entre la formation demandée par l'élève, ses compétences / motivation et les priorités médicales.

RENSEIGNEMENT et transmission d'un tableau récapitulatif du classement des vœux D55 à la DIVEL (DSDEN 67)

-



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REUNION DE SYNTHESE



3 **Validation et ajustement** sur la base des dossiers des élèves et des propositions des Lycées, en tenant compte de l'ensemble des demandes des élèves et des possibilités d'accueil, **reprise du dialogue avec les établissements et les familles en cas de difficultés d'affectation**

LE 22 AVRIL

Composition : IEN IO, IEN EI, ERH, coordonnateurs Ulis collège en tant que de besoin, DIVEL

Organisation : Hors Eurometropole: 22 avril matin
Eurometropole : 22 avril après-midi



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « HANDICAP : ADMISSION EN LP »

4

Sur la base des classements des établissements, de la réunion de synthèse, en tenant compte de l'ensemble des demandes et des possibilités d'accueil,

LE 11 MAI

**la réunion finalise les propositions d'affectation ;
elle élabore éventuellement de nouvelles propositions**

La réunion est présidée par l'IEN-IO, représentant l'IA-DASEN et par l'IEN-EI. Elle est composée, des proviseurs des LP/LPO, de 2 principaux de collège, d'un DCIO, des ERH du département et coordonnateurs ULIS PRO.

Elle s'adjoit les conseils d'un médecin scolaire et d'un IEN-ET.



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEROULEMENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Objectif : finaliser les propositions d'affectation au DASEN

- **Présentation des propositions d'affectation issues des classements et de la réunion de synthèse**
- **Par établissement et par formation : soit**
 - **proposition d'affectation définitive**
 - **proposition d'un affectation sur une section non demandée (à retravailler avec la famille)**
 - **attente d'éléments complémentaires**
- **Préparation de la répartition des élèves dans les ULIS PRO**



Entre la Commission technique et la commission préPAM : Période d'ajustement des vœux

- Les ERH doivent prévenir les professeurs principaux et les coordonnateurs d'Ulis
 - ✓ des nouvelles propositions de la commission technique
 - ✓ De l'absence d'immersion pour les vœux demandés
- Ceux-ci doivent organiser , avec le concours du professeur principal ou du coordonnateur de l'Ulis collège, ou du responsable d'EMS
 - ✓ la concertation avec la famille
 - ✓ un entretien « en urgence » avec les établissements nouvellement demandés, ou lorsqu'il n'y a pas eu d'immersion
- **Sans cet entretien, le jeune ne peut être affecté**
- Les ERH doivent informer les établissements d'origine des affectations actées pour la **saisie des vœux** dans Affelnet



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION PRÉPARATOIRE (PREPAM) ORDINAIRE

4 bis

MI JUIN

La commission préparatoire à l'affectation n'examine que les dossiers pour lesquels aucune affectation n'a pu être proposée depuis la commission technique.



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affectation

5

**FIN MAI/
DEBUT JUIN**

**A- Tenue d'une commission d'affectation
ULIS PRO : courriers adressés aux parents,
aux LP et aux ERH**

FIN JUIN

B- Affectation par le DASEN en voie pro

FICHE DE SYNTHÈSE

Objectifs recherchés :

- Synthèse des demandes et possibilités de l'élève en matière d'orientation professionnelle.
- Appui aux prises de décisions – éventuellement aux propositions alternatives
- Exceptionnellement, étude de réorientation ultérieure

1. bilan pédagogique

- Parcours
- Acquis scolaires
- Stages en entreprise

FICHE DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLE ORIENTATION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

- document à renseigner par l'enseignant responsable du parcours de l'élève (Professeur principal ou coordonnateur d'Ulis collège) -

Coordonnées de l'enseignant renseignant cette fiche

Nom, prénom

Mail, téléphone

IDENTITE DE L'ÉLÈVE

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Sexe :
Etablissement :	Classe/ dispositif/ ou formation :
Notification MDPH (date de dernière ESS, échéance de la notification,...) :	

CHAMP 1 : CAPACITES ET PROJET

1. BILAN PEDAGOGIQUE

Parcours scolaire (faire apparaître les points saillants : nombre d'années au collège, discontinuité des lieux, modalités spécifiques, temps partagés, compensations matérielles ou humaines)

1. Maîtrise insuffisante 2. Maîtrise fragile 3. Maîtrise satisfaisante 4. Très bonne maîtrise	Maîtrise des compétences du socle en fin de cycle 2				Maîtrise des compétences du socle en fin de cycle 3				Maîtrise des compétences du socle en fin de cycle 4				
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit													
Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale													
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques													
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps													
Les méthodes et outils pour apprendre													
La formation de la personne et du citoyen													
Les systèmes naturels et les systèmes techniques													
Les représentations du monde et l'activité humaine													

Stages (lieux, modalités, bilans)

FICHE DE SYNTHÈSE

2. bilan des immersions

- en formation professionnelle
- en Ulis pro

3. Accessibilité aux formations

- Bilan médical d'aptitude et d'orientation
- Possibilités et limitations d'activité

4. Propositions d'orientation

2. BILAN DES IMMERSIONS (renseigné par le coordonnateur de l'Ulis pro et les enseignants de la voie professionnelle)

Nombre, lieu et type d'immersion (préciser EN FORMATION et /ou EN ULIS PRO):

Bilan (Motivation, attention, autonomie, habileté dans les gestes professionnels, relation aux adultes et aux pairs, persévérance,):

CHAMP 2 : ACCESSIBILITE AUX FORMATIONS

1- BILAN MEDICAL D'APTITUDE ET D'ORIENTATION (médecin scolaire)

Un bilan médical est-il joint ? **oui / non**

Y a-t-il des contre-indications médicales ? (en rapport ou non avec les vœux demandés) **oui/non**

2- POSSIBILITES OU LIMITATION D'ACTIVITES (coordonnateurs d'ULIS, ERH et le prof. pal.)

Préciser les éventuelles limitations d'activités

CHAMP 3 : PROPOSITIONS D'ORIENTATION (renseigné durant la réunion de synthèse à partir des vœux de l'élève)

Les capacités d'accueil en CAP étant limitées, il est important d'envisager une formation en bac professionnel à tous les élèves qui pourraient suivre ce type d'enseignement.

L'élève pourrait-il être intégré dans une 2nde professionnelle ? **oui/non**

	ORDRE DES VŒUX CAP ou BAC PRO	ETABLISSEMENT	AVIS ARGUMENTE
1			
2			
3			

L'ordre des vœux est établi en cohérence avec l'étude du dossier (cohérence entre les vœux de l'élève et leur faisabilité).



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRECONISATIONS POUR LE CLASSEMENT DES DOSSIERS PAR LES LP

ETUDE DES FICHES DE SYNTHÈSE:

- Bilan pédagogique / immersions et entretiens s'il y en a eu / possibilités et limitations
- Etude des vœux et de leur cohérence avec le bilan
- Classer les candidats en fonction des vœux, c'est à dire de mesurer leur faisabilité au regard des potentialités de l'élève, de son autonomie
- Renseigner le tableau récapitulatif D55



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EN RESUME

Ce qui change:

- étude des candidatures et classement par les établissements d'accueil**
- Réunion de synthèse au niveau DSDEN**
- commission d'affectation en Ulis pro dédiée**
- nouveaux tableaux D54 revu et D55**